

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-2025
DU 10 FEVRIER 2025**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 11

Votants 13

L'an deux mil vingt cinq

Le neuf septembre à 18 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Mme Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/01/2025

PRESENTS : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne

AUDOUIN Anne, DUMON Alain, BORDAS Christian, TRANQUARD Jérôme,

REYGADE Aline, JOCELYN Nathalie, MARTIN Frédéric, HUCHET Pierrette

ETAIENT ABSENTS : BORDELAIS Gérald

PROCURATIONS : BOUTIN Jean-François à JOCELYN Nathalie

POUDRET Annie à RAICHINI Patricia

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nathalie JOCELYN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL EGLISE SAINT PIERRE

Madame le Maire expose que le projet de réfection du Clocher de l'église Saint Pierre, monument classé, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base, d'un estimatif au stade avant-projet définitif à 192 139.24 € HT soit 230 567.08 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Fondation du Patrimoine		2 000.00 €	
Financements publics			
État	DSIL	60 000.00 €	
Région		28 820.90 €	15 %
Département		0	
DRAC		69 552.75 €	40 %
Auto-financement			
Fonds propres			
Emprunt		31 765.59 €	
Total HT		192 139.24 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : **06/2025**

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : **10/2025**

Date prévisionnelle de fin de l'opération : inconnu

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à **192 139.24 € HT**
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention État au titre de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire
Patricia RAICHINI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raichini', with a long horizontal flourish extending to the left.

Le secrétaire de séance
Nathalie JOCELYN

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'H' or 'J', with a vertical line extending downwards.

Acte rendu exécutoire
Le : 14 février 2025
Publié ou Notifié
Le : 14 février 2025